

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA.-

N° 2187/A.I.

N° 1587	A 1 14
DATE	-1.IV.1960
TRAITÉ PAR	A J A
VISAS	Y

TRANSMIS copie à Monsieur l'Administrateur de Territoire à RUHENGARI en le priant d'examiner cette affaire et de communiquer les résultats de l'enquête

Kigali, le 29.3.60.
POUR LE RESIDENT DU RUANDA.,
L'Administrateur Territorial
Assistant, H. RHEINHARD.,

/COPIE/

Ruhengeri, le 12 mars 1960.

NTEGATEGA.
SOUS-CHEFFERIE
KIGARAMA II MULERA.
RUHENGARI.-

/RECOMMANDE/

Objet:

Monsieur le Résident du Ruanda

à KIGALI.-

Affaire Ntagatega /
Rwabukambiza ex-s/chef.

See Couverture Ntagatega

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de ma lettre adressée au Parquet d'Usumbura en date du 15 avril 1959, concernant ma plainte contre le nommé RWABUKAMBIZA Ex-Sous-Chef de la colline Kigarama II, chefferie Mulera, Territoire de Ruhengeri.

Après plusieurs démarches, le Greffier du Tribunal d'Usumbura Mr Van den Placken me fait savoir que seul le Résident est compétent dans cette affaire qui m'occupe.

Les champs dont question, comme vous le constatez dans la lettre m'avaient été pris par le s/chef Seruhago en 1939. Après avoir porté plainte contre lui, il me les restitua en échange en 1940. Seruhago étant mort, son successeur, RWABUKAMBIZA qui s'est d'ailleurs son frère, me les dépouilla encore.

Je recours à vous Monsieur le Résident et vous prie d'avoir la bonne obligeance d'examiner cela et trancher la question.

Dans l'attente d'une suite favorable et en vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Résident, l'expression de mes sentiments très respectueux.-

sé/ NTEGATEGA.

Ruhengeri



3680